



# Le pilotage du projet

## A/ ORGANISATION DU GAL

**Le GAL est la structure qui porte le projet de territoire et est responsable de sa mise en oeuvre.**

### A-1/ STRUCTURE PORTEUSE DU GAL

Il est créé entre les collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale du Pays de la Déodatia, un établissement public dénommé « Syndicat Mixte du Pays de la Déodatia ».

Ce syndicat est compétent sur le périmètre constaté du Pays de la Déodatia tel qu'il a été approuvé par la commission départementale de la coopération intercommunale : les cantons de Brouvelieures, Corcieux, Fraize, Gérardmer, Provenchères-sur-Fave, Raon-l'Etape, Saint-Dié Est, Saint-Dié Ouest et Senones, ainsi que les communes de Meurthe-et-Moselle membre de la communauté de communes de la Vallée de la Plaine (Bionville, Pierre-Percée, et Raon-les-Leau).

Le Syndicat Mixte du Pays de la Déodatia, établissement public, est soumis au code général des Collectivités Territoriales (contrôle de légalité et règles de la comptabilité publique), il répond ainsi aux exigences de gestion des fonds publics, sous contrôle de son comptable assignataire, le trésorier municipal de Saint-Dié-des-Vosges.

Ainsi, le statut juridique du GAL est une structure publique, soit le Syndicat Mixte du Pays de la Déodatia, qui installe par délibération un comité de programmation, dont sa fonction est d'être l'instance décisionnelle de programmation des actions.

Le Syndicat Mixte est géré par un Conseil Syndical composé d'élus délégués des différentes collectivités membres. Les Statuts actuels sont en cours de modification : cf. ANNEXE 6/ Arrêté n°410/2001 en date du 9 mars 2001, et projet de modification des statuts en cours.

### A-2/ UNE CELLULE DEDIEE AU PROGRAMME LEADER 2007-2013

L'expérience acquise sur la programmation LEADER + a démontré qu'il était indispensable de composer une cellule dédiée au programme LEADER, composée d'un animateur (1 ETP) et d'un gestionnaire (1ETP).

Outre le partenariat entre le comité de programmation d'une part, les agents de développement des structures intercommunales et chargés de mission de chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Mission Locale...) d'autre part, qui aura à charge de faire émerger, d'analyser et d'accompagner les projets sollicitant des fonds Leader au sein de la cellule technique d'examen des dossiers, le GAL du Pays de la Déodatia s'est en effet doté d'une « équipe opérationnelle » sous le programme LEADER+ et qui de part son expérience sur le Programme, pourra poursuivre sa mission sur le programme LEADER.

EQUIPE TECHNIQUE LEADER	ANIMATION	Assistante de GESTION
	1 ETP	1 ETP
	<p><u>Statut</u> : Attaché territorial</p> <p><u>Structure</u> : Syndicat Mixte du Pays de la Déodatia</p> <p><u>Mission</u> :</p> <p>Assurer la coordination, l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER.</p> <p>Assurera sa gestion administrative en collaboration d'une assistante de gestion.</p>	<p><u>Statut</u> : Rédacteur territorial</p> <p><u>Structure</u> : Syndicat Mixte du Pays de la Déodatia</p> <p><u>Mission</u> :</p> <p>L'Assistant(e) de Gestion qui réalisera le suivi financier, la gestion administrative et financière du programme et participera aux tâches courantes du GAL</p>

*Un appui technique jugé utile pour le montage du dossier- enquête menée par ARGOS- cabinet chargé du suivi – évaluation du programme LEADER+ du GAL du Pays de la Déodatia*



Le GAL peut également s'appuyer sur l'équipe des agents de développement local qui sont chargés du suivi du développement de leur territoire...

Cela permettra une meilleure transversalité et efficacité dans le choix des actions, du fait de leur connaissance du terrain, de leur micro-territoire et de leur compétence plus spécifique dans un domaine (économique, environnement, etc).

### **A-2a /Procédure de sélection des opérations**

Plusieurs étapes sont nécessaires à l'instruction d'une demande de subvention. Le porteur de projet sera accompagné tout au long de la vie de l'opération.

La fonction d'animation du territoire est portée à la fois par l'animateur du service LEADER du GAL et par les agents de développement en tant que relais technique. Deux cas se présentent :

- le porteur de projet a déjà été informé de l'existence du programme LEADER (ancien bénéficiaire, via la communication, via les membres du GAL, autre ...) et s'adresse alors directement à l'animateur LEADER
- le porteur de projet s'adresse à l'agent de développement de sa communauté de communes pour un appui technique qui contactera l'animateur LEADER pour l'accompagner dans le montage de son dossier de subvention..

Dans les deux cas, le micro-territoire est ou sera informé du projet à venir sur sa communauté de communes. Et au même titre que dans le programme LEADER+, l'avis de la communauté de communes par rapport à sa stratégie de territoire sera sollicité pour chaque dossier. Le relais d'information et le travail en partenariat avec les agents de développement sont très importants.

Un entretien rapide ou un descriptif de l'opération est alors demandé au porteur de projet. Cette étape préalable permet de repérer dès à présent d'éventuels problèmes: territoire inéligible, dépenses inéligibles, plafonds réglementaire, domaine de concurrence... et de réorienter la demande quand cela est possible.

Le dossier de demande sera alors constitué par le bénéficiaire avec l'appui de l'animateur LEADER et déposé au GAL en 2 exemplaires à minima (un pour le GAL et un pour le service référent) plus un exemplaire électronique.

La demande de subvention sera alors analysée par le service LEADER quant à sa pertinence par rapport à la stratégie du GAL et par le service instructeur quant à l'analyse réglementaire et technique.

### **PARTENARIAT SERVICE INSTRUCTEUR**

Concernant les opérations relevant de la démarche LEADER, les missions du service référent consistent à vérifier la conformité réglementaire des demandes d'aide, à assurer la certification de service fait et à établir la demande de paiement.

Chaque GAL sélectionne les opérations à financer, en tenant compte de sa propre analyse en opportunité et du rapport d'instruction relatif à la conformité réglementaire transmis par les services concernés.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de développement local, un GAL mobilise nécessairement plusieurs dispositifs.

Différents services seront donc concernés :

- par la mission de vérification de la conformité réglementaire et de certification de service fait,
- vérification de non cumul de fonds européen sur le projet
- avis du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (notamment quand la réalisation du projet se situe sur son périmètre)
- etc.

Afin que le GAL dispose d'une porte d'entrée unique auprès de l'administration, un rôle de coordination est nécessaire.

Le dossier sera alors instruit sur OSIRIS par le gestionnaire LEADER, est sera présenté par l'équipe technique LEADER au Comité technique puis au Comité de Programmation, pour validation ou non.



### **A-2b /Les Comités de Programmation**

Le GAL se réunira à la demande du Président. Afin de traiter rapidement les dossiers, un programme annuel des Comités techniques et Comités de programmations sera à prévoir, soit annuellement soit à minima semestriellement.

Les bénéficiaires pourront s'ils en émettent le souhait, venir présenter (5 à 10 min maxi) leur dossier au Comité de programmation.

L'équipe LEADER animera alors les comités et présentera les dossiers et l'état d'avancement financier après s'être assuré du double quorum sous la présidence du GAL. Les arguments quant à la pertinence de l'opération et l'analyse réglementaire et technique seront clairement exposés en présence de l'organisme payeur et de l'autorité de gestion, qui seront invités à donner leur avis sur les dossiers présentés.

Le vote des participants se fera à main levée ou à bulletin secret (les modalités de vote seront précisées dans le règlement intérieur) sur la base des discussions et débats.

### **A-2c /Le suivi après acceptation par le GAL**

Après le comité de programmation, les opérations qui auront bénéficié d'une subvention Leader seront accompagnées dans leur démarche et le suivi des dossiers. Le Président du GAL notifiera la décision du Comité au porteur de projet. La structure juridique du GAL étant le syndicat mixte du Pays de la Déodatia, ce dernier validera les décisions du Comité de Programmation par délibération du conseil syndical.

La répartition du travail entre animateur et gestionnaire pourra se faire ainsi :

- animateur : communication sur le programme, accueil des porteurs de projet, suivi pour le dossier de demande, instruction, contacts avec l'agent en charge de la coordination au niveau régional, présentation des dossiers devant le comité, contacts avec les bénéficiaires...
- gestionnaire : enregistrement du dossier sous Osiris, instruction, suivi financier du dossier, contacts avec l'organisme payeur...

## **B/ LE SUIVI & L'EVALUATION DE LEADER**

### **B-1/ OUTIL INFORMATIQUE : OSIRIS**

Pour la gestion de l'axe LEADER, le GAL utilisera le logiciel OSIRIS.

Cette application nécessitera uniquement une connexion Internet haut débit, un navigateur Internet et permettra de suivre et de gérer l'ensemble des projets en suivant les différentes étapes de vie du dossier, de collecter les informations indispensables à la conduite des travaux d'évaluation, de suivre les opérations de contrôle.

L'objectif général d'OSIRIS est d'assurer une gestion saine et efficace dans la mise en œuvre de l'axe 4 du FEADER.

Par contre, l'utilisation ne sera possible qu'après habilitation par l'autorité de gestion, qui définira les droits des utilisateurs en consultation et modification des données sur OSIRIS (création d'individus, saisie des différents onglets...).

### **B-2/ L'EVALUATION DE LEADER**

Compte tenu de la transversalité du programme, de son caractère multisectoriel et de la plus value qu'il apporte, l'évaluation de LEADER devra être rigoureuse. Afin de prendre en compte à la fois l'impact du programme sur la population locale et les changements de comportement, mais aussi la gestion du programme.

En cours de programme, l'évaluation permet de progresser en qualité et d'agir sur celui-ci pour en retrouver les fondements si nécessaires et éventuellement les corriger. Le Pays de la Déodatia s'attache à ce qu'elle soit réalisée tout au



long du programme et qu'elle soit menée avec l'ensemble des acteurs : Le GAL, les porteurs de projet, les bénéficiaires ultimes...

Les résultats et les impacts sont liés aux objectifs, eux – mêmes dérivés des besoins identifiés. Ces besoins sont liés aux problèmes socio-économiques ou environnementaux auxquels le programme est appelé à répondre.

L'objectif de l'évaluation est :

- d'ajuster les actions & les projets
- de rendre compte de la logique de progrès et de qualité / de mettre en place un outil à la fois d'information pour les élus et les partenaires et de suivi annuel du programme
- de mettre en perspective l'avancement du plan de développement et d'apprécier la valeur ajoutée du programme LEADER au territoire du Pays de la Déodatie
- de fournir des données au dispositif d'évaluation régional

L'évaluation du programme sert à répondre aux questions suivantes :

- appréciation de la pertinence et de la cohérence du programme (analyse des objectifs du programme, impacts attendus, cohérence par rapport à d'autres interventions...)
- appréciation préalable des modalités de mise en œuvre grâce à différents indicateurs possibles (caractéristiques ou attributs pouvant être mesurés en vue d'évaluer la progression du programme vers l'achèvement de ses actions) :
- indicateurs qualitatifs & quantitatifs
- indicateurs de contexte & de programme
- indicateurs de produits, de résultats et d'impacts

Cette évaluation sera entreprise par le GAL du Pays de la Déodatie par auto -évaluation et sera accompagnée par un prestataire extérieur à un moment donné.

L'évaluation conduit à l'établissement de documents de synthèse présentant l'état d'avancement physique et financier annuel du programme, ainsi qu'à l'analyse de l'écart entre les objectifs et les réalisations.

### Les phases de l'évaluation

Même si l'évaluation se déroulera tout au long du programme, deux grandes phases d'évaluation et de communication des résultats peuvent déjà être définies :

- ✚ 2010 : Évaluation à mi parcours
- ✚ 2013 : Évaluation finale

Chacune des phases qu'elle recouvre sera mise en avant à l'occasion d'un événementiel, à destination des acteurs et des habitants afin que tous s'approprient le programme et la philosophie qu'il véhicule.

## C/ LA CAPITALISATION & LA DIFFUSION DE LEADER

### C-1/ UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DU RESEAU INTERREGIONAL LEADER+

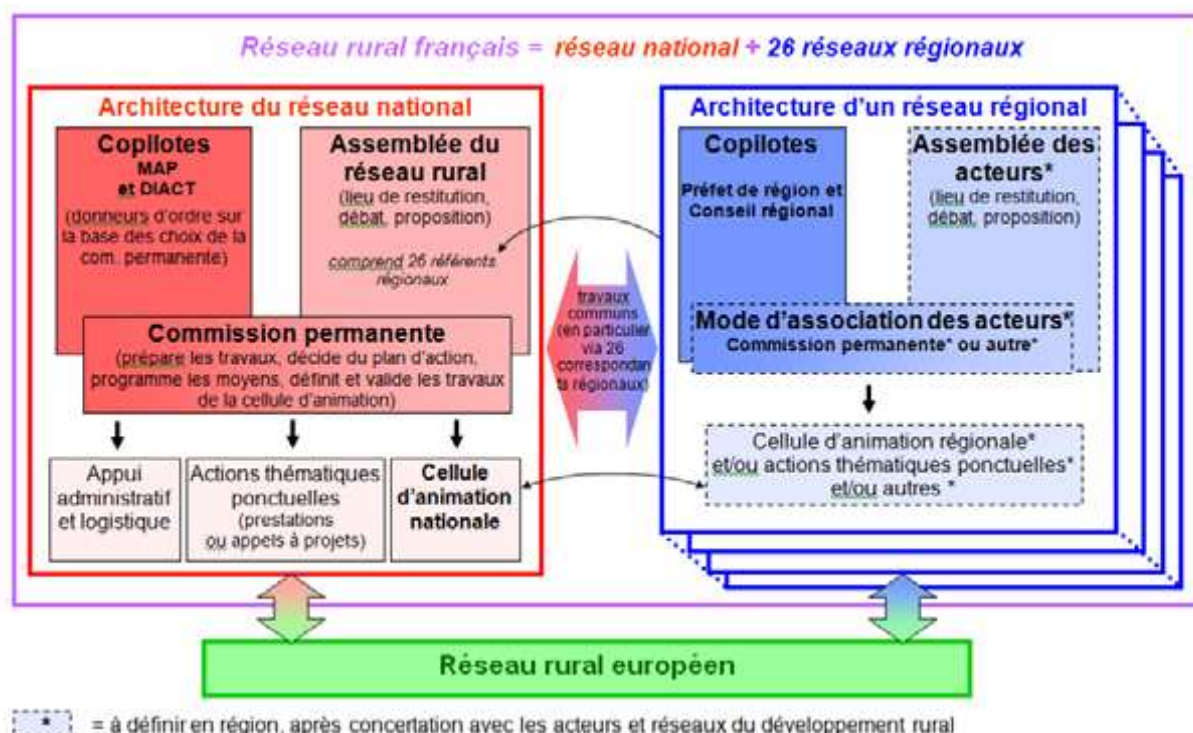
A l'occasion de la dernière programmation LEADER +, la constitution d'un réseau régional LEADER + puis interrégional a été créé sous l'impulsion des animateurs du programme. Ce réseau permettait à chacun d'échanger sur ses pratiques, ses expériences, mais aussi de discuter autour des difficultés que peuvent rencontrer les animateurs : suivi de certains dossiers, mise en place de coopération, gestion du programme... Ce réseau au départ informel a ensuite été pris en charge par le Carrefour des Pays Lorrains permettant ainsi une pérennisation des rencontres.

Fort de cette expérience, le Pays de la Déodatie souhaite continuer à participer à ce réseau régional. Véritable lieu d'échange, il permet d'améliorer les pratiques et le suivi du programme, il favorise aussi la diffusion des stratégies de chaque territoire et la mise en place de coopération régionale à l'image du projet « Rand'Donon », coopération menées entre nos 4 GAL (3 Lorrains et 1 Alsacien).



## C-2/ UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DU RESEAU RURAL LEADER

Le réseau rural doit mobiliser, au delà de Leader, l'ensemble des acteurs concernés par des mesures du FEADER : acteurs de la sphère socioprofessionnelle (secteur agricole, agro-alimentaire, sylvicole, artisanat, tourisme, commerces...), sphère environnementale, représentants de la dimension territoriale et les associations (animation rurale, santé, loisirs...).



La participation physique des GAL aux actions du réseau (régional, national ou européen) est indispensable.

La mise en réseau correspond à un système organisé à partir d'un ensemble de services et d'outils à destination des acteurs locaux et des administrations, pour favoriser les échanges et la coopération à tous les niveaux (local, départemental, régional, national, européen).

Dans un esprit d'enrichissement collectif des expériences, les différents acteurs du GAL seront impliqués dans la diffusion et l'essaimage de bonnes pratiques et d'informations sur les actions qui seront menées (résultats qualitatifs et quantitatifs sur les impacts) et sur la stratégie de développement en général.

Un budget sera prévu afin de permettre au GAL de participer à une mise en réseau régionale dans un premier temps, en relation avec d'autres territoires et d'autres acteurs locaux concernés par les mesures du FEADER.

Dans un second temps, il s'agira d'étendre l'échange d'informations au niveau national et, si possible, au niveau européen si l'opportunité se présente, et dans le cadre des réseaux existants.

### *Attentes en la matière...*

Une aide pour la participation à la mise en réseau : quelle soit d'ordre technique, financière et qu'elle permette d'accéder à des informations utiles (recherche d'autres partenaires, identification d'autres sources de financements, etc). Il semble souhaitable d'élargir les références du GAL de façon à renforcer la crédibilité locale des projets, de dépasser le localisme, de rompre « l'isolement » du territoire de façon à renforcer le partenariat.



**C-3/ LA CAPITALISATION AU SERVICE DE TOUS**

Afin de faire partager l'expérience du Pays de la Déodatie sur LEADER, l'ensemble des opérations subventionnées dans le cadre de la programmation sera capitalisé via notamment un « centre de ressource virtuel » sur le site Internet du Pays de la Déodatie, afin de pouvoir capitaliser les opérations et les rendre accessibles à tous.

La capitalisation pourrait aussi s'intéresser aux projets qui ont échoué afin d'éviter de refaire les mêmes erreurs, ou tout du moins partager son expérience.

Diverses modalités de capitalisation – diffusion : bases de données d'experts, vidéos, centres de ressources, fiches élaborées via un outil collaboratif.

Les rencontres entre acteurs correspondent également à une modalité « animée » de capitalisation qui peuvent se faire sous forme d'ateliers, rencontres « café – conversation » ... agrémentés de panneaux d'exemples d'expériences.

Le gestionnaire de part l'outil OSIRIS pourra participer ou suivre la capitalisation d'expériences en lien avec l'animateur.

**C-4/ DE LA CAPITALISATION A LA DIFFUSION DE LA STRATEGIE**

En terme de communication et de diffusion des expériences menées sur le Pays de la Déodatie, différents médias peuvent être utilisés afin de toucher des publics différents.

OBJECTIFS	CIBLES	OUTILS
<p><b>Informer de la stratégie LEADER et des possibilités de financement par le FEADER :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les orientations choisies par le Pays</li> <li>■ les procédures à suivre pour le financement des opérations</li> <li>■ les modalités de sélection des opérations</li> <li>■ les personnes ressources au Syndicat Mixte</li> </ul>	Bénéficiaires potentiels, acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plaquettes, brochures</li> <li>■ Site Internet du Pays de la Déodatie: <a href="http://www.deodatie.com">www.deodatie.com</a></li> <li>■ Presse locale</li> <li>■ Radio Locale : Radio contact, radio cocktail...</li> <li>■ Réunions publiques d'information</li> <li>■ Lettre informatique mensuelle du Pays de la Déodatie</li> </ul>
Faire apparaître l'aide européenne sur les opérations financées par le FEADER	Bénéficiaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Apparition du logo Européen &amp; du logo LEADER sur tous les outils de communication</li> </ul>
Informer le réseau rural des projets et de la stratégie	Réseau rural et les territoires régionaux, français et européens	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plaquettes, brochures</li> <li>■ Site Internet du Pays de la Déodatie: <a href="http://www.deodatie.com">www.deodatie.com</a></li> <li>■ Participation aux publications du réseau</li> <li>■ Participation du Gal du Pays de la Déodatie aux événements organisés par les réseaux</li> </ul>
Informer sur les réalisations et l'impact du programme	Population du Pays de la Déodatie	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plaquettes, brochures</li> <li>■ Site Internet du Pays de la Déodatie: <a href="http://www.deodatie.com">www.deodatie.com</a></li> <li>■ DEODATIE INFO</li> <li>■ Presse locale (journal, radio...)</li> <li>■ Réunions publiques</li> <li>■ Café conversation</li> <li>■ Assemblée de Pays ouverte à tous</li> <li>■ ...</li> </ul>



Au delà des outils mis en oeuvre, la diffusion de la stratégie LEADER se fera grâce au GAL, aux partenaires du Pays (associatifs, institutionnels, consulaires...), à la participation du Pays au réseau rural, mais aussi grâce aux coopérations que le territoire aura menées au cours de la programmation LEADER.